



Affiché le
31 JAN. 2023

ARRETE MUNICIPAL n°10/2023

ANNULE ET REMPLACE L'ARRETE N°08/2023

Arrêté de circulation et de stationnement – Du 01 au 03 février 2023
Route de l'île

Le Maire de la Commune de Frossay, (Loire-Atlantique),

VU Le Code Général des Collectivités territoriales,

VU Le code de la Route,

VU L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8^{ème} Partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

Considérant la demande de travaux d'élagage d'arbres, de l'entreprise SARL ABELJADE impasse Louis Blériot 44250 SAINT-BREVIN-LES-PINS, du 6 janvier 2023.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique, pour permettre le bon déroulement des travaux route de l'île, **du 1 au 3 février 2023 inclus.**

A R R E T E

Article 1er : Du 01 au 03 février 2023 de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, la circulation sera alternée par panneaux et feux à la route de l'île.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par l'entreprise ABELJADE.

Article 3 : Toutes les précautions seront prises pour éviter les accidents. L'autorisation accordée sera révoquée à tout moment si l'intérêt de la voirie, de l'ordre public ou de la circulation l'exige, ou si le permissionnaire ne se conforme pas aux indications qui lui sont imposées. Le permissionnaire restera responsable de tout accident pouvant résulter de l'exécution de ces travaux.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à la Gendarmerie, à la police intercommunale, au demandeur.



Le 30 Janvier 2023

Le Maire,
Sylvain SCHERER